Décret voirie

Justification de la demande eu égard aux compétences dévolues à la commune en matière de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics

L'objectif de ce document est de permettre au Conseil Communal, qui est saisi de la demande, de s'assurer que la voirie (à créer, modifier ou supprimer) lui permettra d'assurer les obligations qu'aura à assumer la commune en ces matières, une fois la voirie rétrocédée.

Conformément aux compétences communales en matière de gestion de l'espace public, le projet de réaménagement de la place d'Esplechin a donc été conçu de manière à garantir le maintien et l'amélioration des conditions de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage. Le projet prévoit notamment la réorganisation des emprises de voirie, l'élargissement des espaces piétons, l'intégration d'aménagements paysagers et de dispositifs de gestion des eaux pluviales.

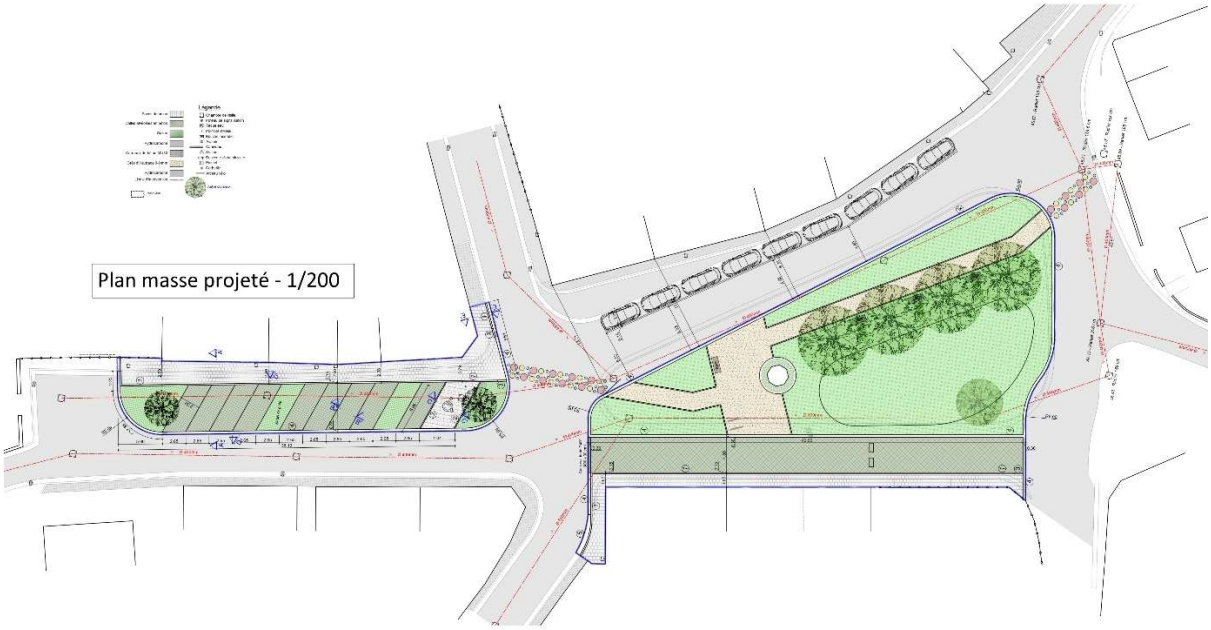

Propreté

La place d'Esplechin constitue un espace public de village situé en milieu rural, hors d'un tissu urbain dense et est donc caractérisé par une fréquentation essentiellement locale.

La configuration de la place limite donc naturellement les risques d'incivilités, de dépôts sauvages et d'accumulation de déchets, tout en favorisant une appropriation respectueuse des lieux par les riverains et les usagers habituels de cet espace public.

L'intégration de corbeilles avec cendrier intégré et la réduction des espaces résiduels difficiles d'entretien contribueront donc à maintenir la propreté du site.

En effet, l'entretien de l'espace public sera favorisé grâce à des revêtements durables et adaptés à un entretien mécanique, conformément aux souhaits exprimés par le service des espaces verts de la Ville de Tournai et ce notamment grâce à l'emploi du grès d'Hautrage pour les cheminements intérieurs de la place.
Cela permettra effectivement un entretien aisé à l'aide d'engins mécaniques légers utilisés par les services communaux, garantissant ainsi la pérennité et la qualité d'entretien des aménagements.

En outre, un point d'apport volontaire destiné à recevoir les déchets ménagers résiduels existe aux abords de l'église.

Salubrité

Le projet intègre plusieurs jardins de pluie situés dans la partie nord de la place ainsi qu'une noue d'infiltration des eaux de ruissellement aménagée quant à elle dans sa partie sud. Ces dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales, conçus conformément aux recommandations d'IPALLE en matière de gestion des eaux à la parcelle, permettront de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement et de limiter les phénomènes de stagnation en surface. Des essais de perméabilité du sol ont par ailleurs été réalisés afin de confirmer la capacité d'infiltration du site, leurs résultats étant attendus dans les prochains jours.

Le choix privilégié de l'infiltration, plutôt que du stockage permanent d'eau, contribue à prévenir la formation de zones insalubres et à limiter les risques de prolifération de nuisibles, notamment des moustiques. La conception projetée garantit ainsi une gestion efficace des eaux pluviales, réduit les risques de nuisances liées aux écoulements non maîtrisés, aux eaux stagnantes ou aux odeurs, et participe directement à la préservation de la salubrité publique.

Par ailleurs, l'organisation claire des espaces publics et la présence d'aménagements paysagers adaptés favorisent le maintien de conditions d'hygiène compatibles avec l'usage public de la voirie. Compte tenu du caractère villageois du site et de sa fréquentation essentiellement locale, le projet contribue au maintien d'un environnement sain et de qualité, tout en participant au renforcement de la résilience environnementale de l'espace public et à la protection de la santé des usagers et des riverains.

Sûreté

Le projet a été conçu de manière à garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public. Le tracé de la voirie et l'organisation des différents espaces assurent une bonne lisibilité des circulations et une visibilité suffisante aux différents points de croisement et d'accès, limitant ainsi les risques de conflit entre usagers. La largeur des cheminements piétons et des espaces circulés permet une circulation aisée et sécurisée des différents usagers, et ce dans le respect du caractère rural de la place.

L'aménagement proposé favorise une cohabitation apaisée entre les différents modes de déplacement grâce à une hiérarchisation claire et continue des espaces notamment pour les piétons.

Le déplacement du stationnement de la place vers la voirie, le long des habitations, entraîne une réduction ponctuelle de la largeur circulable sur la voirie desservant la rue Marlière. Cette largeur est par ailleurs compensée par le déplacement des éléments linéaires délimitant la place et la voirie, voir plans.
Cette adaptation ne porte toutefois pas atteinte aux conditions de sécurité ou de circulation, compte tenu du caractère très local du trafic desservant cette voirie en impasse et de la faible longueur de la section concernée.

Le projet garantit par ailleurs le maintien des conditions d'intervention des services de secours et des véhicules d'urgence. À cette fin, la voirie située à l'ouest de la place leur sera réservée et l'accès régulé, au niveau du carrefour avec la rue du Curé Rosier, par la mise en place de poteaux en azobé amovibles manuellement. Cette configuration permettra aux véhicules d'intervention de traverser la place et de quitter le site vers le sud, évitant ainsi les manœuvres de demi-tour ou à rebrousse chemin. L'accès à la dernière habitation située au sud de la place restera garanti pour ses occupants, ceux-ci accédant et quittant leur propriété exclusivement par le sud.
Deux autres potelets en azobé amovibles seront également placés dans le prolongement du pignon de l'habitation n°24 afin de ne pas permettre à ses occupants d'emprunter la voirie en direction du nord.

Tranquillité

Le projet contribuera de manière significative au renforcement de la tranquillité publique en transformant une place actuellement principalement dédiée au stationnement et à la circulation automobile en un espace apaisé.

En effet, la réduction des emprises circulées et du trafic automobile au profit d'aménagements paysagers, d'espaces de repos et de rencontre permettra de limiter les nuisances sonores et de préserver le caractère rural du site.

Effectivement, l'aménagement de bancs, de jardins de pluie, de zones végétalisées ou encore de la noue paysagère favorisera la création d'espaces de calme et de détente pour les habitants.

L'ensemble des zones végétalisées contribuera, par ailleurs, au développement de la biodiversité locale, en offrant des habitats favorables à la petite faune et aux insectes pollinisateurs, renforçant ainsi le caractère paisible et naturel de la place. La fréquentation attendue, essentiellement locale et modérée, limitera les risques de troubles liés à un usage excessif ou inadapté de l'espace public.

Enfin, la réorganisation des circulations et des usages permettra de réduire les conflits entre les différentes catégories d'usagers et contribuera au maintien d'un cadre de vie serein et qualitatif pour les riverains. Dans ce contexte, le projet présentera un impact globalement positif sur la tranquillité publique par rapport à la situation existante, où la place est principalement utilisée comme espace de stationnement et de circulation automobile.

Convivialité

Le projet visera à renforcer significativement la convivialité de la place d'Esplechin en faisant évoluer cet espace d'une fonction essentiellement dédiée au stationnement automobile vers un véritable lieu de vie, de rencontre et de détente pour les habitants. La réduction de la place accordée aux véhicules au profit des piétons et des aménagements paysagers permettra de rééquilibrer les usages de l'espace et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différentes catégories d'usagers.

L'aménagement de bancs, d'espaces végétalisés, de jardins de pluie et de prés fleuris contribuera à créer un cadre de vie accueillant, agréable et propice au séjour, au-delà de la seule fonction de circulation. Ces aménagements offriront des lieux de repos, d'observation et d'échange, tout en renforçant la qualité paysagère et environnementale de la place. La valorisation du caractère villageois du site, associée à une fréquentation essentiellement locale, favorisera l'appropriation collective de cet espace public par les habitants et contribuera au renforcement du lien social.

Commodité du passage

Le projet garantira le maintien de la commodité du passage en assurant des conditions de circulation adaptées aux différents usagers de l'espace public. La réorganisation des emprises permettra de clarifier les cheminements et de renforcer la lisibilité des circulations, tout en préservant la continuité des itinéraires existants. Les cheminements piétons seront maintenus et améliorés grâce à des revêtements adaptés, confortables et facilement praticables, contribuant ainsi à une meilleure accessibilité de l'espace public.

Le projet favorisera également une meilleure répartition de l'espace entre les différents modes de déplacement, en accordant une place plus importante aux piétons tout en maintenant l'accessibilité automobile nécessaire aux riverains, aux services publics et aux véhicules d'intervention. Les aménagements proposés garantiront des largeurs de passage suffisantes, une bonne lisibilité des parcours et l'absence d'obstacles susceptibles de compromettre la circulation ou le confort des usagers.

La création d'un cheminement piéton structurant au centre de la place améliorera par ailleurs la continuité des déplacements et facilitera les traversées de la place d’un bout à l’autre, de l’église située au Nord à la source située au sud. Ce cheminement permettra effectivement de relier de manière intuitive et confortable les différentes parties de la place, tout en favorisant son appropriation par les usagers. Afin de renforcer la lisibilité des traversées piétonnes, le projet prévoira également l'aménagement d'un parcours matérialisé par des disques colorés insérés peints sur le revêtement, inspiré des dispositifs de traversée piétonne suggérée mis en œuvre dans certaines villes européennes, notamment à Poitiers.